

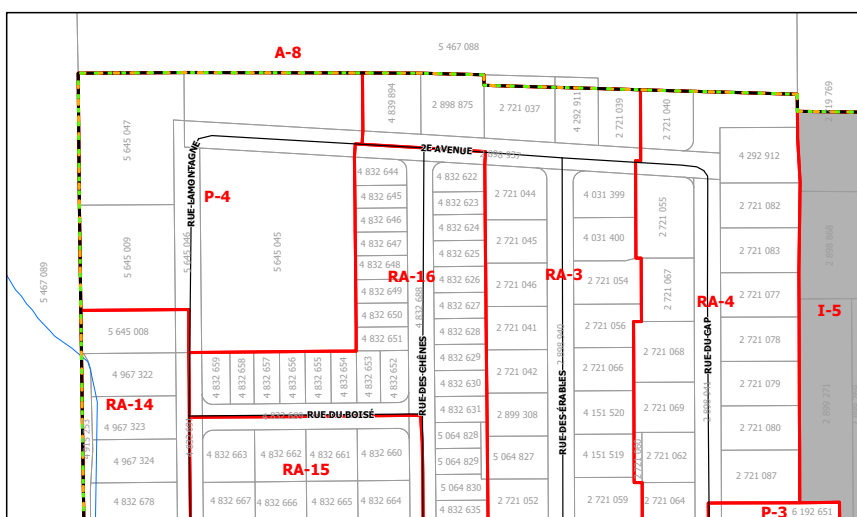
AVIS PUBLIC EST DONNÉ, AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA-3, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 318-2021 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 afin d'agrandir la zone RA-3.

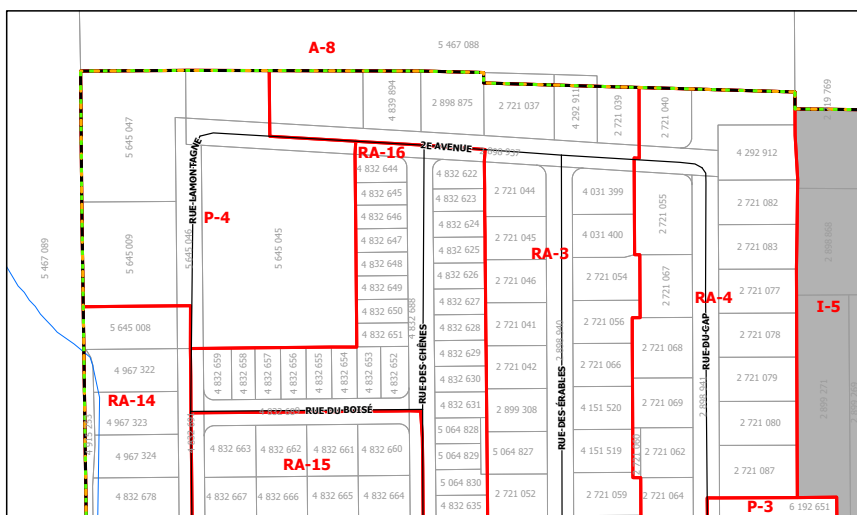
Le projet de Règlement numéro 318-2021 a notamment pour objet :

- D'agrandir la zone RA-3 à même la zone P-4 afin de zoner 2 nouveaux terrains résidentiels dans la 2^e Avenue;

AVANT



APRÈS



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CONSULTATION ÉCRITE

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 (2020-074), la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Conformément à cet arrêté, toute procédure qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel du conseil de la Municipalité, est **remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

En conséquence, une consultation écrite sur le projet de règlement identifié précédemment se déroule jusqu'au 26 février 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse courriel suivante : direction@saint-bernard.quebec ou les transmettre par courrier au bureau municipal sis au 1512, rue Saint-Georges, C.P. 70, Saint-Bernard (Québec), G0S 2G0.

En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil de la Municipalité prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra par la suite adopter le règlement. Ce règlement pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (saint-bernard.quebec) dans la section « Avis publics ». Une version papier est disponible sur demande.

Donné à Saint-Bernard, ce 4 février 2021